

Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 15 mars 2017

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Claude CONQUET, Evelyne CONQUET, André GILES, Catherine LACAZE, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE.

Excusé : Patrick TOULET

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Parmi les points à l'ordre du jour sont inscrits l'approbation des comptes de gestion 2016, le vote du compte administratif ainsi que l'affectation du résultat 2016. De ce fait, Madame le Maire ne peut présider la séance. Claude Conquet est désigné Président de séance.

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Modification d'affectation comptable. Les travaux en urgence de l'église effectués en 2016 doivent faire l'objet d'un changement d'affectation. La dépense de 5592 € devra passer de la section fonctionnement à la section investissement au programme n° 209. Modification par l'établissement d'un titre d'annulation au compte 773 et d'un mandat au compte 2313 pour le montant des travaux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de passer les écritures comptables nécessaires à l'intégration du coût de ces travaux en section d'investissement.

Décision par délégation.

Loyer révisable au 1^{er} février 2017 concernant l'appartement de M. BERNOUS Sébastien. L'indice des loyers subit une augmentation de 0,18%. Le loyer passe de 350,68 € à 351,31 € mensuel.

Approbation du Compte de gestion 2016.

Le Président de séance présente le compte de gestion, détaille les différents comptes et apporte toutes les réponses aux questions posées. Pour l'année 2016 le budget de fonctionnement se solde par un résultat positif de 42 140,88 €. Après discussion, le compte de gestion 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

Vote du Compte Administratif 2016.

Comme le précise l'article L.2121-14 Madame le Maire n'a pas pris part au vote du compte administratif. Après présentation par le Président de séance le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

Affectation du résultat de fonctionnement :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	62 656,85			67 986,18	62 656,85	67 986,18
Opérations exercice	26 955,04	97 066,71	135 882,20	178 023,08	162 837,24	275 089,79
Total	89 611,89	97 066,71	135 882,20	246 009,26	225 494,09	343 075,97
Résultat de clôture		7 454,82		110 127,06		117 581,88
Restes à réaliser	25 502,10				25 502,10	
Total cumulé	25 502,10	7 454,82		110 127,06	25 502,10	117 581,88
Résultat définitif	18 047,28			110 127,06		92 079,78

Le Président de séance propose l'affectation du résultat de fonctionnement.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé au 31/12/2016 de : 110 127,06 €

Le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par le conseil Municipal comme suit :

Excédent de fonctionnement 002 : 92 079,78 €

Affectation à la couverture du déficit d'investissement 1068 : 18 047,28 €

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

Reports

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **62656,85 €**

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : **67986,13 €**

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 70 111,67 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 42 140,88 €

Reste à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **25 502,10 €**

En recettes pour un montant de : **0,00 €**

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement est donc estimé à : 18 047,28 €

Délibération Zone Tampon Chemin de Saint Jacques de Compostelle.

La Sous-Préfecture de Gourdon demande au Conseil Municipal de délibérer sur la Zone Tampon qui a été validée par ses services. Ce travail s'inscrit dans la continuité de la Loi Création Architecture et Patrimoine (LCAP) promulguée le 7 juillet 2016 qui prévoit la définition, en concertation avec les collectivités concernées par le bien inscrit au patrimoine mondial, d'une zone tampon et d'un plan de gestion autour de chaque bien. En vue de l'inscription du chemin GR 65 au patrimoine mondial de l'UNESCO, cette zone délimitée sert à protéger les paysages avoisinant. Sur la portion qui intéresse la commune (lieu-dit Mas de

Vers GR65), cette zone est réduite à 50 mètres de part et d'autre du chemin. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Délibération convention de service Internet.

Cette convention avec le Centre départemental de Gestion du Lot permet entre autre la dématérialisation de tous les documents. Le coût annuel avoisine les 300€. Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de cette convention.

Délibération convention vérification périodique des installations électriques.

Cette convention signée avec la SOCOTEC concernait uniquement la vérification de la salle des fêtes. Aujourd'hui il convient de réaliser un avenant pour prendre en compte la nouvelle salle inter générationnelle, mais aussi les locaux de la mairie qui accueillent du public. Pour cet avenant, il en coûtera 60 € TTC de plus pour chaque immeuble supplémentaire. Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de cette nouvelle convention.

Demande de participation Voyage Scolaire du Collège et de l'Ecole Ste Thérèse.

- Le Collège prépare un voyage de 3 jours/2 nuits au Lioran. Deux enfants de la Commune sont concernés
- L'Ecole prévoit un séjour de 2 jours/1 nuit. Un enfant de la Commune est concerné.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une aide de 25€ par enfant et par nuitée, soit une somme totale de 125€. Il précise que cette participation doit être affectée nominativement à chaque enfant de la Commune, et non reversée dans un « pot commun ». Cette somme sera inscrite au budget 2017.

Arrêté réglementant la divagation des animaux domestiques sur la voie publique.

Suite à des problèmes récurrents sur la Commune, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à émettre un arrêté interdisant la divagation des animaux domestiques sur le domaine public.

Questions diverses.

Nouveau dispositif de délivrance des Cartes Nationales d'Identité. Depuis le 7 mars, la mairie n'est plus compétente pour recueillir les demandes de CNI. 9 mairies équipées d'une station de recueil sont en mesure de traiter les dossiers à savoir : Cahors, Cajarc, Castelnau-Montratier, Figeac, Gourdon, Gramat, Puy-l'Evêque, Saint-Céré et Souillac.

SICTOM. Lors de son Assemblée Générale du 26 janvier, suite à des difficultés récurrentes d'atteinte de quorum, il a été décidé de modifier le nombre de délégués (en passant de 80 titulaires et 80 suppléants à 44 titulaires et 44 suppléants). Pour la Commune de Cremps Evelyne CONQUET demeure Déléguée Titulaire et André GILES Délégué Suppléant..

Travaux Salles. Deux entreprises avaient fait l'objet de réserves lors de la

réception des travaux. Suite à la finition des travaux, les levées de réserves ont été prononcées. Les travaux sont donc définitivement terminés.

Eclairage Public. En vue de la coupure partielle de l'éclairage public la nuit, les horloges astronomiques ont été installées. Il restera à émettre un arrêté municipal indiquant les heures d'allumage et d'extinction. Mais auparavant, afin de respecter la réglementation, une réunion publique sera organisée avec la participation du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et de la Fédération Départementale d'Electricité du Lot. La date du jeudi 20 avril à 18h a été retenue.

En parallèle, la Commune de Cremps bénéficiera, dans le cadre de la convention « Territoire à Energie Positive pour la croissance verte » (TEP cv), d'une aide en lien avec la FDEL pour le changement des lampadaires.

Eclairage église : Courrier reçu le 3 février du Groupement paroissial de Lalbenque précisant que les consommations électriques de l'éclairage de l'église ont considérablement augmenté entre 2005 et 2016. Après discussion, le conseil municipal décide d'apporter des réponses au Groupement paroissial en précisant plusieurs choses :

- Depuis plusieurs mois, l'éclairage de l'église a fait l'objet d'une diminution importante des plages horaires (via un programmeur), d'autre part que dans les semaines à venir cet éclairage sera harmonisé avec la diminution de l'éclairage public et dernier point proposition de changer les spots actuels qui sont très consommateurs d'énergie par un système LED.

Transports Scolaires. La loi NOTRe du 7 août 2015 a prévu le transfert de la compétence transports scolaires des départements aux Régions au 1^{er} septembre 2017. Après concertation entre la Région et le Département, les 2 collectivités se sont entendues sur une transition progressive et ont convenu d'une délégation de l'exercice de la compétence par le département pour le compte de la Région sur l'exercice 2017. Ainsi, le règlement départemental des transports s'appliquera sur l'année 2017-2018, en ce qui concerne l'essentiel des mesures et en particulier la gratuité. Pour ce qui est des accompagnateurs le département précise : « qu'il s'agissait d'une politique volontariste du Département. En effet, dans le cadre des transports scolaires, aucun accompagnateur n'est réglementairement imposé, même pour des enfants de maternelle. Par contre, les collectivités en charge de cette compétence peuvent librement mettre en place ce service. A l'échelle de la région Occitanie, ce type de service existe mais le Lot est le seul département dans lequel le recrutement de ces agents est assuré par la collectivité départementale. La perte de la compétence Transport scolaire, le 1^{er} septembre prochain, ne permet plus de prendre des décisions relatives aux modalités d'exercice de cette compétence. C'est désormais du ressort de la collectivité régionale qui a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas le transfert des accompagnateurs scolaires. Le département est donc contraint à ne pas reconduire ce service à la rentrée 2017 et à mettre fin aux contrats de travail conclus avec ces personnels » Signé Serge Rigal, Président du Département. Les parents ont été informés des décisions prises par le Département au niveau des accompagnateurs. Cette nouvelle inquiète les familles.

Dates Elections. Pour rappel

Elections Présidentielles : les 23 avril et 7 mai 2017

Elections législatives : les 11 juin et 18 juin 2017.

Signalétique. Le Conseil Municipal propose de renouveler les panneaux indicateurs à l'entrée des hameaux de la Commune afin d'uniformiser la signalétique sur la commune. Un recensement de tous les panneaux sera présenté lors d'une prochaine réunion. En fonction du coût, ce programme sera réalisé sur deux années.

Centenaire de la première guerre mondiale 14-18. Des résidents de Cremps souhaitent réaliser une exposition en 2018 sur ce moment tragique. Le Conseil Municipal considère cette initiative excellente et donne son accord pour sa mise en œuvre.

Maintenance défibrillateur. Aujourd'hui, installé sur la Place de la mairie, le défibrillateur ne possède que des électrodes pour adultes. Le prestataire qui assure la maintenance du défibrillateur propose l'acquisition d'électrodes pour les enfants. Le coût s'élève à 144 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord pour en faire l'acquisition.

A 23h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.